



## Accompagnateur Professionnel de la Performance délivré par l'INSEP

---

*Le label « Accompagnateur professionnel de la performance délivré par l'INSEP » (APPI) a été créé dans le but d'instituer un référencement des accompagnateurs coachs compétents et de professionnaliser ce rôle dans l'univers du sport de haut niveau.*

### 2 CAMPAGNES DE LABELLISATION PAR AN :

Dépôt de dossier	Entretiens en présentiel à l'INSEP (pas de visio) et sur la journée complète
Judi 26 septembre 2024	Mardi 29 octobre 2024

### LES ÉTAPES :

#### ADMISSIBILITÉ :

Analyse de la recevabilité des dossiers. Les candidats sont alors informés par mail. Les entretiens de labellisation sont maintenus si au moins 3 candidats sont admissibles. Dans le cas contraire le candidat sera convié à la session suivante.

#### ADMISSION :

Si le dossier du candidat est déclaré admissible, il sera alors convié à l'entretien d'admission. L'admission est sur la journée complète : 9-18h.

Les jurés feront alors une proposition à la structure du label qui elle-même fera une proposition au Directeur Général qui finalement rendra sa décision en informant le candidat.

URL de la page : <https://www.insep.fr/fr/entrainement-et-sports-accompagnement-la-performance/accompagnateur-professionnel-de-la-performance>

## CONSEIL AU CANDIDAT :

Ils sont invités pour préparer ces différentes étapes à lire les documents téléchargeables et en particulier :

- > [APPI : un label référent](#)
- > [Cahier des charges relatif à la labellisation.](#)



**Le label ne vaut pas contrat de prestation en accompagnement coaching avec l'INSEP.**



**[Retrouvez la cartographie des coach-accompagnateur APPI selon leur zone d'intervention ici...](#)**

Pour plus de renseignements veuillez nous contacter à l'adresse suivante : [appi@insep.fr](mailto:appi@insep.fr)